

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2017

PROCES VERBAL

~~~~~

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois mai à vingt heures, le Conseil Municipal d'Hauteville-Lompnes, dûment convoqué le seize mai deux mille dix-sept, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard ARGENTI, Maire.

**Membres présents** : MM. ARGENTI Bernard, BLEIN Jean, BOURGEOIS Didier, CHAPUIS Gérard, CHARVOLIN Roch, FERRARI Jean, HARNAL Sébastien, PESENTI Philippe (arrivé à 20h10), PIFFADY Philippe, RABUT Jacques, RENAUD Jean-Xavier, RODRIGUEZ CERVILLA José, SAVEY Didier, ZANI Guy, Mmes BOURDONCLE Annie, CARRARA Carole, JOLY Fabienne, MACHON Annie, MASNADA Isabelle, ROSIER Nicole, TRAINI Marie.

**Membres absents excusés** : Mmes BARDON Fabienne (pouvoir à M. CHAPUIS Gérard), CHENET Valérie (pouvoir à M. ARGENTI Bernard), TREUVELOT Catherine (pouvoir à Mme JOLY Fabienne).

**Membres absents** : Mmes PALAZZI-ZANI Nelly, ROTARU Maria, THIBERT Monique.

**Secrétaire de séance** : M. HARNAL Sébastien.

**La séance est ouverte en présence de 20 conseillers, 3 pouvoirs ayant été déposés, soit 23 votants en début de séance.**

Monsieur le Maire ouvre la séance et accueille dans un premier temps, Monsieur Roch CHARVOLIN, remplaçant Madame Carine PERLI, démissionnaire du Conseil Municipal, pour des raisons professionnelles et personnelles.

Il propose alors d'installer Monsieur Roch CHARVOLIN, après la déclinaison le 10 mai 2017 de Madame Gaëlle FORAY, venant à la suite sur le tableau des conseillers, qui a été contacté et qui a accepté de siéger au sein du Conseil Municipal, puis il cède la parole à l'intéressé, afin qu'il puisse se présenter.

Monsieur Roch CHARVOLIN se présente : âgé de 47 ans, l'intéressé travaille actuellement dans une entreprise à Tenay, après avoir exercé pendant plus de 20 ans comme éducateur auprès des PEP 01. Il intègre volontiers l'équipe municipale en cours de mandat, par curiosité, et souhaiterait dans un premier temps faire partie de la Commission Agriculture, Forêts, Environnement, un secteur d'activité qu'il connaît bien, se laissant le choix de réfléchir pour intégrer éventuellement d'autres commissions ou groupes de travail.

**Le Conseil Municipal,**

**PREND ACTE de l'arrivée de Monsieur Philippe PESENTI à 20 heures 10  
Soit 21 conseillers présents et 3 pouvoirs = 24 votants**

**PREND ACTE de la démission de Madame Carine PERLI.**

**INSTALLE à l'unanimité Monsieur Roch CHARVOLIN, en remplacement de Madame Carine PERLI, comme conseiller municipal, lui SOUHAITE la bienvenue et lui ADRESSE tous ses compliments.**

**PREND ACTE de la nouvelle composition des commissions municipales.**

Comme à l'accoutumée, Monsieur le Maire fait part ensuite à l'Assemblée des évènements portant sur l'état civil, survenus depuis le dernier Conseil du 25 avril 2017.

---

**Le Conseil Municipal, au nom de la Ville,**

**SOUHAITE** la bienvenue aux nouveaux nés et **TRANSMET** ses compliments aux parents.

**ADRESSE** tous ses vœux de bonheur aux mariés.

**PREND** part à la peine des familles lors d'un décès par des pensées chaleureuses en leur exprimant toute sa sympathie et leur **ADRESSE** ses condoléances attristées.

Dans un second temps, Monsieur le Maire accueille et remercie Monsieur Xavier COMBES des Carrières BLANC, gestionnaire et exploitant du site, présent ce soir pour exposer à l'Assemblée le projet de réaménagement final des carrières du site de La Cornella (Cornella Ouest et Cornella Nord), ainsi que la gestion des zones de compensations écologiques.

Monsieur Xavier COMBES, après s'être présenté, remercie à son tour le Conseil Municipal pour son accueil. Avant d'aborder le sujet, il présente les excuses de Monsieur Olivier GARIN, géologue-foncier, qui devait l'assister, empêché pour des raisons médicales.

Monsieur le Maire, au nom du Conseil Municipal, souhaite un prompt rétablissement à Monsieur Olivier GARIN.

Ensuite, Monsieur Xavier COMBES aborde le projet de réaménagement de la carrière La Cornella (Cornella Ouest et Cornella Nord) ; le site présente des réserves permettant d'envisager une exploitation au-delà des 30 ans d'autorisation du site. Ainsi, la vocation première à la fin des 30 ans sera une poursuite d'activité.

Afin de prendre en compte cette possibilité, tout en considérant l'arrêt possible de l'activité à la fin de l'autorisation demandée, deux scénarios de réaménagement sont présentés tour à tour :

- scénario de réaménagement à 30 ans (arrêt de l'activité, scénario de secours),
- scénario de réaménagement à 80 ans (poursuite de l'activité après les 30 ans de la demande).

Les deux scénarios proposés et précités intègrent plusieurs vocations :

- Ecologique (aménagement de zone de pelouse et de zones boisées, plantation de haies et d'arbustes et création de corridors écologiques),

- Touristique/Loisirs (aménagement de sentier pédestre, de parcours VTT et de belvédères pour garder une trace de l'activité marbrière de ce site),
- Pédagogique (parcours découverte sur l'activité de la pierre marbrière, via des panneaux explicatifs),
- Economique (extension de la zone d'activité).

Monsieur Xavier COMBES rappelle qu'afin de favoriser la pérennité de l'exploitation du site de La Cornella et dans le cadre de l'élaboration du dossier d'autorisation, les élus en concertation avec l'exploitant du site ont accepté de travailler à la mise en place de zones de compensations écologiques pour toutes les espèces végétales et animales, qui peuvent être dérangées, en mobilisant dans un rayon de 5 km des terrains similaires et des zones où elles pourront s'installer et prospérer pendant toute la durée de l'exploitation. Concernant ces zones de compensation, il précise qu'il s'agit de terrains naturels reconnus d'intérêts écologiques, semblables à ceux des terrains impactés par le projet d'exploitation, qui ne pourront pas être évités par le projet.

Il souligne que l'exploitant a obligation de présenter et de suivre à la lettre l'intégration paysagère du site, sa mise en sécurité et propose des aménagements touristiques, au fur et à mesure de leur exploitation, le tout étant suivi annuellement par des experts et écologues.

Dans le cas d'une exploitation à 80 ans, ces mesures seront conservées et amplifiées dans ce projet, car le plan prévoit la création de belvédères pour découvrir l'ensemble du site. Des bassins seront également créés dans les points bas, afin de créer des niches écologiques. Une zone de stationnement sera installée et un vaste plateau arboré verra le jour avec des sentiers réservés aux piétons et aux cyclistes. De plus, des zones boisées seront replantées avec des essences locales.

Enfin, Monsieur Xavier COMBES précise d'une part, que l'inventaire écologique et que les frais d'études associés seront à la charge des Carrières BLANC et d'autre part, que la gestion des zones de compensations sera conventionnée entre l'exploitant et la mairie, propriétaire des terrains.

#### **Le Conseil Municipal,**

**ENTEND** les interventions suivantes :

- **M. Jean BLEIN** demande sur quelle superficie porte le projet.
  - **M. Xavier COMBES** répond que la superficie totale du site est évaluée à 59 ha.
  - **M. Jean FERRARI** évoque 2 actions qui avaient été annoncées antérieurement : l'une portant sur la création d'un tunnel sous la route et l'autre pour réduire les nuisances sonores ; il demande si celles-ci sont toujours d'actualité ?
  - **M. Xavier COMBES** répond que la société essaie d'y travailler en y mettant les moyens nécessaires, notamment l'aménagement de tapis de plaine, évitant ainsi aux camions de traverser la route pour transporter les granulats vers les concasseurs.
  - **M. Bernard ARGENTI** envisage de reprogrammer une visite sur place, sur le site d'Izernore, pour se rendre compte du concept.
  - **M. Didier BOURGEOIS** questionne par rapport au permis de construire.
  - **M. Xavier COMBES** réplique qu'effectivement il y a nécessité de déposer assez rapidement, au regard des délais d'instruction des dossiers par les services préfectoraux et la DREAL (\*), et des changements réglementaires à venir, tous les dossiers nécessaires, notamment pour la rénovation de la maison sur la Cornella Ouest, la création d'une salle de réunion et d'un laboratoire. Des arrêtés devront être également pris prenant en compte les modifications au niveau de la signalétique. Il affirme que les dossiers devront être déposés la première semaine de juin avant la réforme des études d'impact.
- (\*) (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement).

- **M. Roch CHARVOLIN** demande si ce réaménagement reste sous surveillance municipale.

- **M. Bernard ARGENTI** rétorque que ce dossier est suivi par le Groupe de travail Carrières, mais également très surveillé par les services d'Etat et qu'en conséquence, il n'y a sans aucun doute pas de souci à se faire.

Après un certain débat sur ce projet, Monsieur le Maire salue le travail effectué par les Carrières BLANC et remercie à nouveau tout particulièrement Monsieur Xavier COMBES pour cet exposé, dont la clarté et la synthèse sont vraiment remarquables. Monsieur le Maire approuve volontiers le vrai partenariat entre l'exploitant et la collectivité et s'en félicite.

Monsieur le Maire remercie également les élus, Messieurs Didier BOURGEGAIS, Gérard CHAPUIS, les membres des Commissions Urbanisme, Agriculture, Forêts et du Groupe de travail Carrières, qui ont travaillé sur ce projet. Il souligne que ce projet ne coûte rien à la collectivité.

#### **Le Conseil Municipal,**

Après avoir pris connaissance du projet de réaménagement de la carrière du site de La Cornella (Cornella Ouest et Cornella Nord), projeté sur écran et commenté par Monsieur Xavier COMBES des Carrières BLANC, exploitant et gérant du site, **EMET à l'unanimité** un avis favorable au projet de remise en état finale des carrières du site de La Cornella (Cornella Ouest et Cornella Nord), afin de pérenniser l'activité du site sur la durée d'autorisation demandée, soit 30 ans, tout en laissant la possibilité d'une poursuite de l'activité du site au-delà de 30 ans.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document devant intervenir pour ce dossier.

Après avoir pris connaissance de la mise en place de zones de compensations écologiques pour le site de La Cornella (terrains naturels reconnus d'intérêts écologiques, regroupant des zones de boisement, de prairie et de lapiasz), qui devront être maintenues et gérées sur la durée de la nouvelle autorisation, **ACCEPTÉ à l'unanimité** le conventionnement à passer avec les Carrières BLANC, dans le cadre de la mise en place et de la gestion desdites zones de compensations écologiques, étant stipulé que l'inventaire écologique et les frais d'étude associés seront à la charge des Carrières BLANC.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes conventions devant intervenir dans ce dossier.

**APPROUVE par 23 voix pour, Monsieur Roch CHARVOLIN ne prenant pas part au vote, car n'étant pas présent à cette séance,** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 avril 2017.

**PREND CONNAISSANCE,** sur présentation de Monsieur Didier BOURGEGAIS, Maire-Adjoint délégué à l'Urbanisme, du rendu de la Commission MAPA des 3 et 22 mai 2017.

**EST INFORME** de la décision du Maire prise dans le cadre du marché passé selon la procédure adaptée, pour la mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux sur le réseau d'assainissement.

La consultation a été adressée à quatre bureaux (PROFIL ETUDES - CIERA - MONTMASSON - REALITES ENVIRONNEMENT) le 22 mars 2017 pour une remise des offres le 20 avril 2017.

Deux entreprises ont fait parvenir une offre et c'est l'offre, la moins-disante, du Cabinet MONTMASSON (74940 - Annecy) qui a été retenue pour un montant de 32 272,38 € HT, soit 38 726,86 € TTC.

**PREND CONNAISSANCE,** sur présentation de Monsieur Bernard ARGENTI, du rendu de la Commission MAPA du 11 mai 2017.

La Commission a sélectionné cinq candidats sur sept ayant fait acte de candidature.

Ces derniers pourront présenter une offre pour la cession de la carrière communale "Franco Italienne/Ponciaz", ce qui sera discuté lors d'une prochaine réunion.

**MANDATE** les membres de la Commission MAPA pour poursuivre l'avancée de ce dossier.

**PREND CONNAISSANCE,** sur présentation de Madame Nicole ROSIER, des différentes mesures administratives et budgétaires.

EST INFORME de la nécessité de réaliser des mouvements de crédits (modification d'écriture sans changer l'équilibre du budget annexe), pour tenir compte d'une remarque faite par le Trésorier Municipal concernant l'équilibre du Lotissement "Le Grana", étant précisé qu'un budget lotissement ne peut pas s'équilibrer avec les comptes 023/021, mais avec les comptes de stocks :

| Compte      | Libellé du compte                                                 | Dépenses    | Recettes    |
|-------------|-------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|
| 023         | Virement à la section d'investissement                            | -81 057.77  |             |
| 71355 - 042 | Variation des stocks de terrains aménagés (constatation dépenses) | 81 057.77   |             |
|             | <b>Total Section FONCTIONNEMENT</b>                               | <b>0.00</b> | <b>0.00</b> |

| Compte     | Libellé du compte                                                 | Dépenses    | Recettes    |
|------------|-------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|
| 021        | Virement de la section de fonctionnement                          |             | -81 057.77  |
| 3555 - 040 | Variation des stocks de terrains aménagés (constatation recettes) |             | 81 057.77   |
|            | <b>Total Section INVESTISSEMENT</b>                               | <b>0.00</b> | <b>0.00</b> |

ACCEPTE à l'unanimité la décision modificative à apporter au budget Lotissement "Le Grana", selon le détail exposé ci-dessus.

PREND CONNAISSANCE du montant de la subvention de 8 250 €, préservée à la commune d'Hauteville-Lompnes, par le Conseil Départemental de l'Ain, au titre de la dotation territoriale, dans le cadre de la création, la réhabilitation et l'extension des équipements sportifs communaux, notamment ses deux courts de tennis.

EST INFORME de la nécessité de délibérer à nouveau, d'une part, pour pouvoir prétendre à cette subvention, afin d'approuver le plan de financement définitif du projet, et d'autre part, de préciser le coût prévisionnel réajusté, le montant de la subvention départementale préservée et les autres éventuels financeurs :

|                                                            |                    |
|------------------------------------------------------------|--------------------|
| - Porteur du projet (fonds propres ou emprunt) - Commune : | <u>11 972,50 €</u> |
| <b>Sous-Total</b>                                          | <b>11 972,50 €</b> |
| - Etat - DETR :                                            | 16 500,00 €        |
| - Réserve parlementaire :                                  | 10 000,00 €        |
| - Département - Dotation territoriale :                    | 8 250,00 €         |
| - Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville-Lompnes : | <u>11 972,50 €</u> |
| <b>Sous-Total</b>                                          | <b>46 722,50 €</b> |

**Montant du projet : 58 695 € HT & 70 434,00 € TTC**

APPROUVE à l'unanimité le plan de financement définitif du projet se rapportant à la création, la réhabilitation et l'extension des équipements sportifs communaux (2 courts de tennis), tel qu'exposé ci-dessus.

APPROUVE à l'unanimité le montant de la subvention départementale préservée, ainsi que les autres éventuels financeurs.

SOLLICITE à l'unanimité le fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville-Lompnes.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte administratif relatif à ce dispositif et à l'attribution d'aides pouvant intervenir dans ce domaine.

EST INFORME de la nécessité de contractualiser une ligne de trésorerie pour le fonctionnement du budget assainissement de 2017, sachant que le terme de la dernière ligne de trésorerie ouverte le 31 mai 2016, de 90 000 €, pour une durée de un an, arrive à échéance et qu'il convient de prévoir le remboursement au 22 juin 2017.

PREND CONNAISSANCE de la proposition de la Caisse d'Epargne pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour le budget assainissement, selon les caractéristiques suivantes :

- Montant : 80 000 €
- Durée : un an maximum
- Taux d'intérêt : (base de calcul exact/360) EONIA + marge de + 0,75%, seuil plancher de l'indice de référence égal à zéro
- Demande de tirage : aucun montant minimum
- Demande de remboursement : aucun montant minimum
- Paiement des intérêts : chaque mois civil par débit d'office
- Frais de dossier : 320 €
- Commission de non utilisation : néant

AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à contracter auprès de la Caisse d'Epargne une ligne de trésorerie, d'un montant de 80 000 €, selon les caractéristiques de l'offre susnommées.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document devant intervenir pour cette opération.

PREND CONNAISSANCE de la tenue du Conseil Communautaire le 11 avril 2017, dont le procès-verbal sera transmis ultérieurement.

Avant de clore la séance, Monsieur le Maire rappelle quelques dates à retenir :

- Commission Agriculture, Forêts, Environnement : lundi 29 mai 2017 à 19h00
- Commission Education, Jeunesse : mercredi 7 juin 2017 à 17h00
- Commémoration de l'Appel Historique du 18 juin 1940 : dimanche 18 juin 2017 à 17h00 (horaire modifié exceptionnellement pour tenir compte de la tenue des bureaux de vote pour les élections législatives des 11 et 18 juin prochains)
- Réunion du jeudi 22 juin 2017 à 17h00 (élaboration des plannings des gymnases pour l'année 2017/2018, pour les scolaires)
- Commission Sports : jeudi 22 juin 2017 à 19h30 (élaboration des plannings des gymnases pour l'année 2017/2018, pour les associations)
- Prochain Conseil Municipal : Mardi 27 juin 2017 à 20h00
- Concours de pétanque : dimanche 28 mai 2017
- Epreuve sportive "La Cormavalanche" : dimanche 28 mai 2017

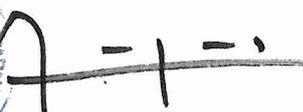
Monsieur le Maire évoque également l'attentat survenu à Manchester le 22 mai 2017 et fait part que les drapeaux seront en berne sur le territoire, à la demande du Président de la République et ce, en hommage à la mémoire des victimes, dont la plupart sont des enfants et adolescents pris pour cible. Au nom de la commune, il fait part de sa solidarité pour la Grande Bretagne.

Enfin, Monsieur le Maire clôt la séance en remerciant la presse ainsi que les services administratifs de la mairie pour la préparation de ce Conseil.

Séance levée à vingt et une-heure quarante minutes.

Le Maire,





Bernard ARGENTI.